

## **CIBLE 95 COMITE HEURE DU CONTE**

### **REFLEXIONS SUR LE CONTENU DE L' «HEURE DU CONTE »**

Le comité Heure du conte, ouvert à tous les collègues qui souhaitent participer à une réflexion sur les pratiques des heures du conte, est actuellement composé de membres qui pratiquent le conte dans leurs bibliothèques respectives. Cette activité de bibliothécaire conteur est loin d'être nouvelle en bibliothèque. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, dans les toutes récentes bibliothèques jeunesse américaines, tous les bibliothécaires pour enfants étaient tenus de raconter.

Un siècle plus tard, la bibliothèque est toujours le lieu privilégié du racontage, et le bibliothécaire jeunesse doit s'investir dans la transmission orale de la littérature.

Les échanges, depuis plusieurs années, entre les membres du comité ont fait très clairement apparaître un besoin :

- Redéfinir le contenu d'une « Heure du conte »,

En effet, l'animation réalisée en bibliothèque sous le titre « Heure du conte » a des contenus variés :

- séances de contes
- lectures à haute voix d'albums, nouvelles, contes, extraits de romans, littérales ou non
- récitations de textes
- racontage
- séances diapositives

La confusion, créée par le mélange des genres sous l'appellation « Heure du conte », ne permet plus au public comme aux bibliothécaires de connaître exactement le contenu de l'animation.

Ce document propose de clarifier ces pratiques.

Le conte est issu de la tradition populaire, il n'a pas d'auteur et s'adresse à une communauté qu'il cherche à édifier, il « parle » aux instincts fondamentaux de l'homme, raconte la naissance, la vie, la mort, l'amour, la séparation, la trahison, l'injustice..., il aide à vivre.

Différents contes types existent, mais les séquences d'épisodes varient suivant les cultures et les continents. A l'intérieur de cet espace, le conteur est libre, il y promène ses propres images et crée ainsi sa « version personnelle ».

Le conte a des exigences et n'est pas une simple et banale retranscription d'un texte. Il demande beaucoup d'énergie, effectuer des recherches dans le patrimoine commun de l'humanité, écouter de nombreux conteurs, respecter le travail des autres conteurs, c'est-à-dire ne pas emprunter des contes personnalisés sans le consentement de leurs auteurs, prendre le temps de construire ses propres images afin de s'approprier le conte et suivre régulièrement des formations...

Evelyne Cevin dans "Conte en bibliothèque" Ed. du Cercle de la Librairie, 2005, rappelle avec justesse ce que la parole apporte à l'évolution du jeune lecteur : "raconter c'est donner le goût du récit, c'est faciliter l'accès à la lecture, c'est créer le désir de lire. C'est éveiller la curiosité de l'enfant pour des lectures très variées. Le conte par son style simple et fort, son rythme, sa construction donne le goût de la qualité et s'oppose à la littérature consensuelle et édulcorée proposée aux enfants."

Elle rappelle aux bibliothécaires comment, quelques années plus tôt, Daniel Pennac dans son ouvrage "Comme un roman" Gallimard, 1992, les semonçait par ces mots: "Lire à haute voix ne suffit pas, il faut raconter aussi."

Les pensées de ces deux auteurs rejoignent donc celles des grandes bibliothécaires américaines du début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Voici la définition du conteur inscrite dans la charte nationale des conteurs, élaborée grâce au Ministère de la Culture et disponible à l'ANCEF (association nationale des conteurs en France), elle stipule au chapitre II, article 2 :

« Nous reconnaissons comme conteur celui ou celle qui raconte, avec une couleur de parole unique, des histoires vraies, fictives ou symboliques, qui se construit un répertoire original, fruit d'efforts et de recherches personnelles, qui parle et se présente à son auditoire en son nom propre et non au nom d'un personnage narrateur, et conduit cette pratique comme un art. »

Il ne faut pas confondre conte oral et lectures ou récitations d'albums. L'album est la création d'un auteur – illustrateur. Il est situé dans un temps défini, mis en scène et permet au lecteur d'appréhender le monde, il aide à la recherche du sens de l'action humaine. C'est là que se crée la confusion entre le conte et l'album.

L'album associe forme littéraire et forme artistique, cette association constante entre l'image et le texte construit l'histoire. En animation, il peut être lu avec le livre ou récité de mémoire, mais le travail de préparation de ces activités ne peut en aucun cas se confondre avec la construction d'une version personnelle de conte. Bien sûr, même si leur temps de préparation diffère, ces deux sortes d'animation sont aussi importantes l'une que l'autre et un même bibliothécaire peut participer à ces deux activités.

Le comité suggère de regrouper les animations proposées en bibliothèque sous deux catégories :

- « **L'heure du conte** » : pour les séances de contes réalisées par des professionnels ou amateurs ou bibliothécaires.
- « **La malle aux histoires** » : pour les lectures d'albums, nouvelles, contes, diapositives, la récitation orale, genres qui ne doivent pas être confondus avec l'art du conteur.

Les bibliothécaires conteurs éprouvent beaucoup de plaisir à conter malgré le travail personnel demandé par cette activité. Ce document énumère, ci-dessous, quelques éléments qui tiennent du bon sens pour une animation conte de qualité en bibliothèque.

## **A/ l'établissement**

1/ Il doit respecter le refus de conter car l'acte de conter est une motivation purement individuelle. En conséquence, un établissement sans volontaires pour le conte doit faire appel aux professionnels du conte.

2/ Au niveau de la programmation 2 animations, dénommées différemment, peuvent être proposées au public, en alternance :

a- "L'Heure du conte"

- Deux animations par an, pour un bibliothécaire conteur, peut être un rythme correct, dans un souci de qualité.  
Une animation par trimestre ou, plus encore une animation par mois, a pour conséquence beaucoup de travail pour le conteur : investissement personnel et répétitions. Le planning de travail de l'intéressé (e) devra en tenir compte.

b- "La Malle aux histoires"

- Des lectures à voix haute d'albums, récitations de textes, des séances diapositives peuvent se succéder chaque semaine ou tous les quinze jours.

La préparation d'une séance d'heure du conte de qualité résulte de la conjonction de plusieurs critères :

- Un lieu spécifique dédié au conte aide à l'instauration d'un rituel.

- Des répétitions au calme afin de s'approprier l'espace, mettre en bouche le texte, l'appropriation ne venant qu'après de nombreuses répétitions.
- Avant le conte, le conteur doit prendre le temps de se concentrer pour quitter sa veste de bibliothécaire et entrer dans celle du conteur.
- Après le conte, le conteur doit se ressourcer, ce temps de récupération doit lui permettre de quitter le monde de l'imaginaire et réintégrer son monde professionnel.

## **B/ le conteur ou la conteuse**

1/ La formation est indispensable.

Les volontaires doivent recevoir une formation technique et artistique. La possibilité d'aller écouter les conteurs invités dans d'autres établissements doit être facilitée et reconnue comme moment de formation.

L'investissement individuel est incontournable pour progresser et demande beaucoup d'énergie et de motivation.

2/ Le bibliothécaire conteur ne doit pas oublier l'attrait des « Heures du conte » à plusieurs voix, quand cela est envisageable dans l'organisation du travail de la bibliothèque.

3/ Un conteur raconte ce qu'il aime, il doit être libre de ses choix.

Le conteur a le droit de raconter plusieurs fois la même histoire, mais surtout, il peut raconter des contes classiques : Blanche-Neige, Cendrillon, Le Petit Chaperon Rouge, Les Trois petits cochons, car les enfants ne connaissent souvent que les versions de Walt Disney.

4/ Le bibliothécaire conteur doit oser la fantaisie dans les textes, la voix, la mise en scène, le costume, il transmettra d'autant plus son plaisir du conte.